Association Naturaliste Universitaire de Marseille

Concours Photos Naturalistes ANUMA – Règlement 2022

Article 1 – Mentions obligatoires

Les étudiants du bureau d'ANUMA en partenariat avec la LPO et la librairie Quae, ci-après dénommés les organisateurs, organisent un jeu concours intitulé « Concours photo naturaliste ANUMA x LPO x QUAE » qui se déroulera sur une période du 1 mars au 1 avril 2022. La participation à ce jeu concours est gratuite. Les modalités du jeu concours sont exposées ci-après.

Article 2 – Objet

Ce concours est réalisé annuellement par l'association ANUMA depuis 2013. Le concours a pour objectif de mettre en avant la photographie naturaliste. Parmi nos adhérents, nombreux sont ceux qui aiment la photographie naturaliste. Le but de ce concours est de pouvoir partager les œuvres de certains d'entre eux pour pouvoir encourager les photographes mais aussi les novices, à pouvoir découvrir ce domaine. Cette année, nous proposons un thème :

- « Majestueux »

Ce concours est organisé en collaboration avec la LPO et la librairie Quae afin de soutenir leurs projets.

Article 3 – Calendrier de l'évènement

- Ouverture des inscriptions : 1er mars 2022
- Clôture des inscriptions : 1er avril 2022
- Annonce des lauréats : 15 avril 2022

Article 4 – Eligibilité

L'appel à projets s'adresse à tous les adhérents d'ANUMA ayant adhéré pour l'année 2021-2022.

La photo doit être de la meilleure qualité possible. Aucuns ajouts/retraits d'éléments n'est accepté. Le sujet doit être « sauvage », aucun animal ou plante prise dans un parc animalier ou jardin botanique etc…

Un participant peut participer une seule fois : Une seule photo par personne est autorisée.

Article 5 – Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront par mail (contact@anuma.fr) via une fiche d'inscription en mettant la photographie en pièce-jointe. Les informations nécessaires lors de l'inscriptions seront : Prénom, Nom, un petit texte descriptif de la photo, adresse électronique et numéro de téléphone.

Il faudra également joindre à l'inscription une photo en format .jpg ou. raw ou .png.

Article 6 – Sélection des projets

Après validation de la recevabilité de la photo et de la fiche d'inscription remplie, nous rendrons toutes les photos anonymes (en enlevant les signatures sur les photos des participants) par une personne extérieure au jury.

Le jury est constitué par les membres du bureau d'ANUMA (Louis Aureglia, Jean-Baptiste Guy, Naïs Pénagé, Thomas Degraeve, Marine Texier, Beya Boumaza, Anatole Maugendre et Alice Chardenon). Le jury sera donc composé de 8 personnes.

Il se réunira pour choisir les créations gagnantes dans les 2 semaines suivant la date de clôture du concours.

Si le jury considère ne pas avoir suffisamment de propositions ou qu'aucune ne soit satisfaisante, il s'autorise à annuler le concours sans possibilité de réclamations par les candidats.

Le jury se réserve le droit de rejeter toute création à caractère diffamatoire, injurieux, violent, pornographique, ou qui serait susceptible de porter atteinte au respect de la personne humaine.

Une notification de participation au concours sera adressée par mail aux participants avant le 15 avril 2022.

Article 7 – Organisation du jury

Le jury se réunira entre le 1er et le 15 avril 2022 afin de se prononcer sur les lauréats du concours.

Article 8 – Critères d'évaluation

Chaque photo sera examinée d'après les critères suivants :

- la qualité visuelle
- l'originalité de la conception
- la pertinence vis-à-vis du sujet

Article 9 - Récompenses

Le jury décernera une récompense aux meilleurs projets. La nature et la valeur de ces récompenses sont laissées à l'appréciation des organisateurs. Les récompenses du concours photo 2022 sont :

- 1er prix : Borrow, Nik, et Ron Demey. *Oiseaux de l'Afrique de l'Ouest*. Nouvelle édition. Guide Delachaux, 2015 [Valeur de 45,90€] + Morand, Alain. *Les amphibiens à la loupe: 60 clés pour comprendre*. Clés pour comprendre. Versailles: Éditions Quae, 2018. [Valeur de 19€] + Kit de nettoyage de lentille LPO : 1x microfibre LPO, 1x pinceau de nettoyage, 1x liquide de nettoyage, 1x sacoche de transport [Valeur de 16,90€]
- 2ème prix : Archaux, Frédéric. *Oiseaux: sentinelles de la nature*. 2e éd. Versailles: Éditions Quae, 2020 [Valeur de 26€] + Chazel, Luc, et Muriel Chazel. *Les serpents ont-ils peur des crocodiles ? 120 clés pour comprendre les reptiles*. Clés pour comprendre. Versailles: Éd. Quae, 2014. [Valeur de 24€] + Kit de nettoyage de lentille LPO : 1x microfibre LPO, 1x pinceau de nettoyage, 1x liquide de nettoyage, 1x sacoche de transport [Valeur de 16,90€]
- 3ème prix : Fichant, Roger. *La faune des forêts et l'homme*. Carnets de sciences. Versailles: Éd. Quae, 2011. [Valeur de 22€] + Albouy, Vincent. *Des insectes en ville*. Carnets de sciences. Versailles: Éditions Quae, 2017. [Valeur de 22€] + Chiffon de nettoyage LPO pour matériel optique (illustrés par François Desbordes) [Valeur de 5,20€]
- 4ème prix : Leraut, Patrice. *Où les papillons passent-ils l'hiver ? 100 clés pour comprendre les papillons*. Clés pour comprendre. Versailles: Éd. Quae, 2012. [Valeur de 19€] + Chazel, Luc, et Muriel Chazel. *Les serpents ont-ils peur des crocodiles ? 120 clés pour comprendre les reptiles*. Clés pour comprendre. Versailles: Éd. Quae, 2014. [Valeur de 24€] + Chiffon de nettoyage LPO pour matériel optique (illustrés par François Desbordes) [Valeur de 5,20€]
- 5ème prix : Chazel, Luc, et Muriel Chazel. *Les oiseaux ont-ils du flair ? 160 clés pour comprendre les oiseaux*. Clés pour comprendre. Versailles: Éd. Quae, 2013. [Valeur de 25€] + Morand, Alain. *Les*

amphibiens à la loupe: 60 clés pour comprendre. Clés pour comprendre. Versailles: Éditions Quae, 2018. [Valeur de 19€]

- 6ème prix : Martin, Francis Michel. *Tous les champignons portent-ils un chapeau ? 90 clés pour comprendre les champignons*. Clés pour comprendre. Versailles: Éd. Quae, 2014. [Valeur de 22€] + Prud'homme, François, et Laurent Arthur. *Les chauves-souris ont-elles peur de la lumière ? 100 clés pour comprendre les chauves-souris*. Clés pour comprendre. Versailles: Éd. Quae, 2013. [Valeur de 23€]
- - 7ème prix : Gloaguen, Philippe, et Pierre Josse. *Nos meilleurs sites pour observer les oiseaux en France*. Le guide du routard. Paris: Hachette, 2012. [Valeur de 13,20€]

Les photos des 3 premiers gagnants seront également publiées sur le site d'ANUMA ainsi que sur les réseaux sociaux d'ANUMA, au bon vouloir du participant.
Chaque gagnant sera contacté par mail/téléphone par Jean-Baptiste Guy, le vice-président d'ANUMA afin de pouvoir organiser une remise des récompenses en main propre ou par colis. Si cette remise a lieu en présentiel, les distanciations physiques, le port du masque et les gestes barrières seront respectés.
Tous les lots non distribués seront rendus ou réinvestis à l'édition de l'année suivante ou à d'autres événements d'ANUMA.

Article 10 - Droit à l'image et droits d'auteurs, traitement des données personnelles

Les participants consentent à ce que l'organisateur puisse reproduire sur ses supports de communication toute information contenue dans le dossier de candidature relative au concours, ainsi que tout document fourni par l'équipe dans le cadre de leur participation à l'événement. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participant(e)s lors de leur inscription au Jeu sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement. En s'inscrivant au jeu-concours : « Concours photo naturaliste ANUMA x LPO x QUAE », le candidat autorise gracieusement l'organisateur à la représentation et à la reproduction à titre gracieux et non exclusif de tout ou partie des éléments constitutifs du dossier présenté, notamment des photos (crédits photo/Copyright à mentionner), ainsi que les informations relatives à la démarche et ceci sur tous supports de communication de l'Organisateur, des partenaires de l'évènement et de tous les médias susceptibles de traiter de l'évènement, quel qu'en soit le support. Les candidats garantissent disposer des droits de propriété intellectuelle attachés le cas échéant aux différents éléments du projet présenté. Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant. Les participant(e)s acceptent par avance que leurs noms et prénoms soient publiés sur

les supports de communication de l'université sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque.

Article 11– Acceptation du règlement

Toute participation au concours « Concours photo naturaliste ANUMA x LPO x QUAE » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 12 – Modification/annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer, de reporter ou de modifier ce jeu après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

Article 13 – Application et Interprétation du Règlement

L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours pour tout motif lié à des problématiques de santé publique empêchant l'exécution totale ou partielle de la convention ou qui ne permettrait pas son exécution dans les conditions sanitaires requises.

Article 14 - Litige

S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille.